

## L'organisation des soins et services aux personnes âgées et à leurs proches

### Mise en contexte

Le vieillissement de la population entraîne une augmentation de la demande pour les services de santé et de soutien à l'autonomie. Ce phénomène affecte de manière différenciée les femmes et les hommes.

Principales dispensatrices de soins destinés aux personnes âgées de l'espace familial (proche aidance), les femmes sont aussi celles qui fournissent la plus grande partie des soins rémunérés destinés aux personnes de ce groupe d'âge, que ce soit dans le cadre d'emplois très qualifiés, qualifiés ou peu qualifiés. Les femmes sont aussi plus nombreuses que les hommes à s'engager dans un bénévolat de type « relation d'aide » auprès des personnes âgées (ex. : visites d'amitié, accompagnement de fin de vie).

Du côté des bénéficiaires de soins, des différences entre les femmes et les hommes existent aussi. Les femmes ont une espérance de vie moyenne plus élevée que les hommes. Elles sont plus affectées par des incapacités sévères. Elles sont plus nombreuses à connaître le veuvage, à vivre seules et dans une institution. Les femmes âgées sont en outre plus touchées par la pauvreté que les hommes. Cela peut s'expliquer par le fait qu'elles ont été moins présentes sur le marché du travail pendant une partie de leur vie ou parce qu'elles vivent seules pendant plus longtemps.

Deux blocs de questions sont proposés. En fonction de votre champ d'action et votre expertise, nous vous invitons à mettre en lumière les enjeux ou les particularités qui devraient être considérés pour contribuer à l'égalité entre les sexes et à l'amélioration des conditions de vie des femmes et des hommes :

- Des peuples autochtones
- Des communautés ethnoculturelles
- S'identifiant à une minorité sexuelle
- Étant considérés comme inaptes
- Vivant en situation de handicap
- Vivant en situation de pauvreté
- Vivant en milieu rural

## Bloc de questions A :

Selon le champ d'action de votre groupe, vous pouvez répondre aux questions des deux blocs ou à celles de l'un d'entre eux uniquement.

### **Tenir compte de la diversité des besoins et assurer des emplois de qualité**

Le Conseil du statut de la femme pense que nous devons réfléchir de manière conjointe aux conditions de vie des personnes âgées et aux conditions de travail des employées et des employés qui les soutiennent. De notre point de vue, une solution qui serait bénéfique aux travailleuses et aux travailleurs, mais qui nuirait à la qualité de vie des personnes âgées, ne serait pas satisfaisante, tout comme la situation inverse. Par ailleurs, la qualité de vie des personnes proches aidantes dépend en partie de la quantité et de la qualité des soins qui sont reçus par leurs proches de la part du personnel du réseau de la santé et des services sociaux et de ses partenaires. C'est dans cette perspective que nous nous interrogeons :

- 1 – Comment mieux tenir compte de la diversité des besoins et des préférences des personnes âgées (ex. : alimentation, hygiène, loisirs, sommeil) tout en permettant aux équipes professionnelles qui les soutiennent de réaliser leur travail dans des conditions intéressantes ? Existe-t-il des initiatives qui pourraient servir de modèles à cet égard ? Votre réflexion peut concerner l'un ou l'autre des milieux de vie suivants :
  - a. Le domicile traditionnel
  - b. Les résidences pour personnes âgées
  - c. Les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)
  - d. Les ressources intermédiaires (RI)
  - e. Les ressources de type familial (RTF)
  
- 2 – Le Conseil est particulièrement préoccupé par l'amélioration de la qualité des emplois des personnes, majoritairement des femmes, qui réalisent un travail de soin moins qualifié (ex. : soins d'hygiène), de même que par la valorisation de ce travail. Quelles sont, à votre avis, les pistes d'action intéressantes à ce chapitre ?

## Bloc de questions B:

Selon le champ d'action de votre groupe, vous pouvez répondre aux questions des deux blocs ou à celles de l'un d'entre eux uniquement.

### **Améliorer la situation des proches aidantes et des proches aidants**

- 1 – À votre avis, comment le gouvernement du Québec pourrait-il améliorer la situation des proches aidantes et des proches aidants qui soutiennent une personne âgée? Nous nous intéressons particulièrement à des mesures qui permettraient de:
  - a. Favoriser l'articulation famille-travail des proches aidantes et des proches aidants, et de manière plus large, favoriser leur maintien en emploi.
  - b. Lutter contre l'appauvrissement des personnes proches aidantes qui s'occupent d'un proche à temps plein.
  - c. Lutter contre l'épuisement des proches aidantes et des proches aidants.
  - d. Favoriser l'intégration, par les intervenantes et les intervenants du réseau de la santé des services sociaux, des personnes proches aidantes aux différentes étapes de la trajectoire de la personne âgée (ex. : lors des suivis médicaux réguliers, lors d'un changement de milieu de vie de la personne âgée, lors d'un changement dans l'état de santé de la personne âgée).
  - e. Encourager les hommes à assumer une plus grande part du travail de soin aux personnes âgées de leur entourage et, plus largement, favoriser un partage des tâches égalitaire et non stéréotypé.

## Consignes pour soumettre votre document

Selon le champ d'action de votre groupe, vous pouvez répondre aux questions des deux blocs ou à celles de l'un d'entre eux uniquement.

- 1 – Lors de la journée d'échanges, une demi-journée sera consacrée à chacun de ces thèmes. Vous serez libre d'assister à toute la journée ou à une demi-journée.
- 2 – Vous devez répondre aux questions dans un court document de 1 à 4 pages maximum et le transmettre par courriel à l'adresse suivante : [consultation@csf.gouv.qc.ca](mailto:consultation@csf.gouv.qc.ca);
- 3 – La date limite pour nous envoyer votre document est le 28 avril à 16h00.
- 4 – Dans la première page du document, indiquez les informations suivantes :
  - o Le nom de votre organisme et ses coordonnées complètes
  - o Une courte présentation de votre organisme
  - o Le nom de la personne responsable du dossier
  - o Votre intention de participer ou non aux journées de consultation – Participerez-vous à la consultation **à Québec le mardi 30 mai 2017, à Montréal le vendredi 2 juin 2017** ou déposez-vous uniquement un document sans prendre part aux consultations? (Les détails logistiques de ces journées – horaires, endroit- vous seront transmis dans la première semaine de mai).

Pour information, contactez madame Joëlle Steben-Chabot à [joelle.steben-chabot@csf.gouv.qc.ca](mailto:joelle.steben-chabot@csf.gouv.qc.ca),  
téléphone : 418 643-4326, poste 227